Fédération Française des Banques Alimentaires

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

3, rue de l'Arrivée

75015 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

Fédération Française des Banques Alimentaires

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

3, rue de l'Arrivée

75015 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la Fédération Française des Banques Alimentaires

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française des Banques Alimentaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Deloitte.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 09 juin 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Djamel Zahri

Djamel ZAHRI

Fédération Française Banques Alimentaires

Numéro SIRET : **33455946500037**

3 Rue de l'Arrivée
75015 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2021 au 31/12/2021

Bilan association ANC

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	2 459 642	2 458 560	1 082	3 487	- 2 405
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours	66 135		66 135	66 135	
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	275 719	267 436	8 283	12 759	- 4 476
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	71 635		71 635	9 072	62 563
TOTAL (I)	**2 873 131**	**2 725 996**	**147 135**	**91 453**	**55 682**
Actif circulant					
Stocks et en-cours	46 656		46 656	48 708	- 2 052
Avances et acomptes versés sur commandes	6 726		6 726	1 128	5 598
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 668 698		4 668 698	3 882 086	786 612
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	46 193		46 193	125 026	- 78 833
Valeurs mobilières de placement	7 090 449		7 090 449	11 962 449	-4 872 000
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	7 643 565		7 643 565	2 775 018	4 868 547
Charges constatées d'avance	164 256		164 256	4 981	159 275
TOTAL (II)	**19 666 544**		**19 666 544**	**18 799 397**	**867 147**
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	**22 539 675**	**2 725 996**	**19 813 679**	**18 890 850**	**922 829**

Bilan association ANC(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	234 060	234 060	
. Autres			
Report à nouveau	678 601	628 836	49 765
Excédent ou déficit de l'exercice	51 918	49 765	2 153
Situation nette (sous total)	964 579	912 661	51 918
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	**964 579**	**912 661**	**51 918**
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	8 355 563	10 969 893	-2 614 330
TOTAL (II)	**8 355 563**	**10 969 893**	**-2 614 330**
Provisions			
Provisions pour risques	85 600	85 600	
Provisions pour charges		400 000	- 400 000
TOTAL (III)	**85 600**	**485 600**	**- 400 000**
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 239 558	685 896	1 553 662
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	290 030	225 152	64 878
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	7 878 350	5 595 801	2 282 549
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		15 847	- 15 847
TOTAL (IV)	**10 407 937**	**6 522 696**	**3 885 241**
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	**19 813 679**	**18 890 850**	**922 829**
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
Engagements donnés			

Compte de résultat association ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	523 725	466 680	57 045	12,22
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services				
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	9 730 636	15 070 854	-5 340 218	-35,43
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du plublic				
. Dons manuels	1 898 830	2 611 024	- 712 194	-27,28
. Mécénats	2 490 506	4 715 204	-2 224 698	-47,18
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières	20 000		20 000	N/S
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	457 143	2 161	454 982	N/S
Utilisations des fonds dédiés	5 243 406	4 928 713	314 693	6,38
Autres produits	25 679	15 276	10 403	68,10
Total des produits d'exploitation (I)	**20 389 926**	**27 809 912**	**-7 419 986**	**-26,68**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	8 676 098	10 355 477	-1 679 379	-16,22
Variations stocks	2 052	-34 408	36 460	105,96
Autres achats et charges externes	2 031 940	1 819 795	212 145	11,66
Aides financières	4 053 563	2 472 027	1 581 536	63,98
Impôts, taxes et versements assimilés	118 597	67 059	51 538	76,85
Salaires et traitements	1 008 516	739 749	268 767	36,33
Charges sociales	443 698	345 899	97 799	28,27
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	239 732	177 969	61 763	34,70
Dotations aux provisions		400 000	- 400 000	-100
Reports en fonds dédiés	2 629 076	10 608 399	-7 979 323	-75,22
Autres charges	1 132 092	774 521	357 571	46,17
Total des charges d'exploitation (II)	**20 335 364**	**27 726 487**	**-7 391 123**	**-26,66**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	**54 562**	**83 425**	**- 28 863**	**-34,60**
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	11 216	1 995	9 221	462,21
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
	11 216	1 995	9 221	462,21
Total des produits financiers (III)	**11 216**	**1 995**	**9 221**	**462,21**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		1	- 1	-100
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)		**1**	**- 1**	**-100**
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	**11 216**	**1 994**	**9 222**	**462,49**
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	**65 778**	**85 419**	**- 19 641**	**-22,99**
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	100		100	N/S
Sur opérations en capital	61		61	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	**161**		**161**	**N/S**
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	11 330	31 719	- 20 389	-64,28
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	**11 330**	**31 719**	**- 20 389**	**-64,28**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**-11 168**	**-31 719**	**20 551**	**64,79**
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	2 692	3 935	- 1 243	-31,59
Total des produits (I + III + IV)	20 401 303	27 811 907	-7 410 604	-26,65
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	20 349 385	27 762 142	-7 412 757	-26,70
EXCEDENT OU DEFICIT	**51 918**	**49 765**	**2 153**	**4,33**
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature	4 077 245	11 652 432	-7 575 187	-65,01
. Prestations en nature	600 988	890 585	- 289 597	-32,52
. Bénévolats	1 207 943	951 146	256 797	27,00
Total	**5 886 176**	**13 494 163**	**-7 607 987**	**-56,38**
Charges				
. Secours en nature	3 614 798	11 652 432	-8 037 634	-68,98
. Mise à disposition gratuite de biens et services	462 447		462 447	N/S
. Prestations	600 988	890 585	- 289 597	-32,52
. Personnel bénévole	1 207 943	951 146	256 797	27,00
Total	**5 886 176**	**13 494 163**	**-7 607 987**	**-56,38**

Annexes

PREAMBULE

L'association d'intérêt général a été fondée en 1985. Elle est régie par la loi du 01 juillet 1901. Elle se réfère à la Charte des Banques Alimentaires et au projet associatif du Réseau, qui visent à favoriser une alimentation de qualité et créatrice de lien pour les personnes en situation de précarité, en partenariat avec des associations et organismes sociaux, en fondant ses actions sur les valeurs de don et de partage.

Son objet est de fédérer les Banques Alimentaires du territoire national au sien d'un réseau constituant une communauté d'intérêt et de solidarité mutuelle au service des personnes démunies. Sa finalité est de renforcer l'efficacité et la cohésion du réseau des BA et d'en développer les compétences, dans le respect du principe de subsidiarité.

Ses interventions :
- définir la stratégie, les politiques et les grandes règles de fonctionnement du réseau ;
- rechercher au niveau national des denrées alimentaires et des ressources nécessaires au fonctionnement du réseau ;
- faire progresser la notoriété et l'image du réseau ;
-animer le réseau des Banques Alimentaires.

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 19 813 679,12 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 51 917,88 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/05/2022 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

La crise sanitaire mondiale COVID-19 qui perdure depuis mars 2020 a eu des effets importants sur notre activité.

Notre association a maintenant une activité d'achat pour le compte des Banques Alimentaires dans les domaines suivants :

- La subvention CNES (contribution Nationale des Épiceries Sociales) ;
- L'attribution d'une subvention dans la cadre de lots infructueux des appels d'offres FEAD ;
- La subvention attribuée pour la protection féminine ;
- La subvention France RELANCE qui permet la rénovation de nos outils informatique ;
- La reconduction pour 3 ans de la Convention Pluriannuel d'Objectif (CPO) avec la DGCS ;

Notre association a déménagé dans des locaux plus adaptés à nos besoins, en partant de Gentilly pour installer son siège social au 3 rue de l'Arrivée 75015 PARIS. Le déménagement est effectif au 1er novembre 2021

Compte tenu de ces évènements et de la sollicitation de notre association, nous avons effectué des démarches afin d'être "reconnu d'utilité publique", démarches qui devraient aboutir en 2022.

Nous n'avons pas identifié d'autre fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement ANC n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucrative.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite. Le montant des engagements sont évalués et indiqués dans l'annexe.

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2021.

L'engagement de retraite au 31 décembre 2021 s'élève à 33 732 euros

les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ en retraite sont basés sur :

-le salaire de fin de carrière;
-les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté;
-la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective;

-le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
-l'âge de départ à la retraite : 62 ans
-le taux de rotation du personnel : moyen
-le taux moyen d'augmentation des salaires : 1%
-le taux d'actualisation retenu : 1 %
-le taux moyen des charges sociales :60%

Droits individuels à la formation :
La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les engagements de l'entreprise en matière de droits individuels à la formation figurent en engagements hors bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF, ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

Contributions volontaires :
Les contributions volontaires en nature sont valorisées selon l'origine du don.

-Produit alimentaire :
Les dons des produits alimentaires sont valorisés à la valeur mercuriale établit chaque année par l'institut Nielsen.

-Le mécénat de compétence
Il est évalué selon les données fournies par la société d'origine du mécénat de compétence
Les autres dons en nature (publicité, encart radio et télévisée, conception etc) sont valorisé à la valeur commerciale du don.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 459 641,72	43 507,92	43 507,92	2 459 641,72
Immobilisations corporelles	109 002,65	447 447,52	214 596,04	341 854,13
Immobilisations financières	9 072,38	62 562,50		71 634,88
TOTAL	**2 577 716,75**	**553 517,94**	**258 103,96**	**2 873 130,73**

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 456 154,76	2 404,80		2 458 559,56
TOTAL I	2 456 154,76	2 404,80		2 458 559,56
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	8 354,44	235 079,33		243 433,77
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	21 754,39	2 248,18		24 002,57
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	30 108,83	237 327,51		267 436,34
TOTAL GENERAL (I+II)	**2 486 263,59**	**239 732,31**		**2 725 995,90**

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	48 708,35		2 052,42	46 655,93
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	**48 708,35**		**2 052,42**	**46 655,93**

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	164 256,41	164 256,41	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	**164 256,41**	**164 256,41**	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	45 632,22
TOTAL	45 632,22

Annexes Associations (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	234 060,20				234 060,20
Dont générosité du public					
Report à nouveau	628 835,71	49 764,99			678 600,70
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	49 764,99	-49 764,99	51 917,88		51 917,88
Dont générosité du public					
Situation nette	**912 660,90**		**51 917,88**		**964 578,78**
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	**912 660,90**		**51 917,88**		**964 578,78**
TOTAL dont générosité du public					

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		678 600.70
SOLDE		**678 600.70**

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;

- les reports en fonds dédiés ;

- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;

- les transferts entre fonds dédiés ;

- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	10 969 893,21		5 243 405,56		2 629 075,73	8 355 563,38	
TOTAL	**10 969 893,21**		**5 243 405,56**		**2 629 075,73**	**8 355 563,38**	

VENTILATION PAR ACTION ET PAR PROJET

Mécènes/ actions financées	Ouverture	Utilisation	Transfert	Montant
Achat covid / denrées MPS	4 156 585,46	2 007 789,83	1 238 491,92	3 387 287,55
Actions BA	1 136 500,00	378 500,00	123 695,00	881 695,00
CNES	145 609,00	115 609,00		30 000,00
Communication	154 510,00	11 220,00		143 290,00
Déménagement	50 268,00	40 268,00		10 000,00
FEAD	3 980 148,48	2 463 702,00		1 516 446,48
Formation	134 597,00	10 770,00	50 000,00	173 827,48
FFBA	72 616,34	30 732,00	634 198,52	1 146 403,83
Informatique	681 996,61	10 000,00	572 690,29	774 365,93
Transports	457 062,32	174 814,73	10 000,00	292 247,11
TOTAL	**10 969 893,21**	**5 243 405,56**	**2 629 075,73**	**8 355 563,38**

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	2 239 557,53	2 239 557,53		
Dettes fiscales et sociales	290 029,82	290 029,82		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	7 878 349,61	7 878 349,61		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**10 407 936,96**	**10 407 936,96**		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	97 104,60
Dettes fiscales et sociales	113 314,40
Autres dettes	1 934 770,46
TOTAL	**2 145 189,46**

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation de l'IS

Ventilation de l'impôt (sur le bénéfice) entre la partie imputable aux éléments exceptionnels du résultat et la partie imputable aux autres éléments, avec indication de la méthode utilisée.

	Résultat comptable	Impôt sur les sociétés
Résultat courant (produits financiers taxables)	11 216,00	2 692,00
Résultat exceptionnel		
Résultat comptable		

Annexes (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Engagements donnés :

Néant

Engagements reçus :

- La Convention Pluriannuelle d'Objectif avec la DGCS a été renouvelé pour 3 exercices 2021-2023 pour un montant en augmentation à 1 100 000 euros. Elle donne lieu chaque année à un avenant ;

- La Contribution Nationale pour les Épiceries sociales : un CPO a été conclu pour 3 ans 2020-2022. Cette convention donne lieu chaque année à un avenant permettant d'adapter la subvention à l'environnement ;

- Le FSE+ (Fonds Social Européen) a été renforcé et conclu pour une durée de 7ans ;

- La FFBA est attributaire d'une subvention dans le cadre de la protection féminine. Cette subvention gérée par la FFBA pour le compte des banques alimentaires chargées de la distribution de ces produits d'hygiène.

Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

Le Président et le Trésorier sont bénévoles.

Effectif moyen

	Personnel salarié	**Personnel mis à disposition de l'association**	**Bénévoles**
Cadres	12	9	52
Non cadres	10	0	35
TOTAL	**17**	**9**	**87**

Nature et évaluation des contributions volontaires

Les contributions volontaires présentant un caractère significatif font l'objet d'une information dans l'annexe portant sur leur nature et leur importance.

Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, aux biens meubles ou immeubles, dons en nature de produit alimentaire, etc.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 36 000 Euros.

Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

FFBA - COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION
Exercice 2021

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2021		EXERCICE 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	217 758		208 187	
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	1 898 892	1 898 892	2 611 025	2 611 025
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	2 490 506	2 490 506	4 715 204	4 715 204
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0			
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0			
2.1 Cotisations avec contrepartie	305 967		258 493	
2.2 Parrainage des entreprises	0			
2.3 Contributions financières sans contrepartie	20 000			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	94 138		19 431	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	9 730 636		15 070 854	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	400 000			
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	5 243 406		4 928 713	
TOTAL	20 401 303	4 389 398	27 811 907	7 326 228
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	16 931 237	3 909 102	15 677 458	6 684 206
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	82 845	41 423	112 533	55 396
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	41 880	41 880	57 136	57 136
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	661 656	396 994	902 681	529 490
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			400 000	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	2 692		3 935	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	2 629 075		10 608 399	
TOTAL	20 349 385	4 389 398	27 762 142	7 326 228
EXCEDENT OU DEFICIT	51 918		49 765	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2021		EXERCICE 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	1 207 943	1 207 943	951 416	951 416
Prestations en nature	600 988	600 988	890 585	890 585
Dons en nature	4 077 245	4 077 245	11 652 432	11 652 432
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	5 886 176	5 886 176	13 494 433	13 494 433
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisés en France	5 521 233	5 521 233	12 665 533	12 665 533
Réalisés à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	158 927	158 927	368 400	368 400
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	206 016	206 016	460 500	460 500
TOTAL	5 886 176	5 886 176	13 494 433	13 494 433

* Les contributions volontaires en nature sont valorisées selon l'origine du don :

Produit alimentaire : Les dons des produits alimentaires sont valorisés à la valeur mercuriale établit chaque année par l'institut Nielsen.
Le mécénat de compétence : Il est évalué selon les données fournies par la société d'origine du mécénat de compétence.
Les autres dons en nature (publicité, encart radio et télévisée, conception, etc) sont valorisés à la valeur commerciale du don.

* La valorisation du bénévolat est effectuée conformément à la règle suivante :
- Fonction dirigeant : 5 fois le SMIC augmenté des charges patronales ;
- Cadres responsables d'activités : 3 fois le SMIC augmenté des charges patronales ;
- Employés, ouvriers… : 1.2 fois le SMIC augmenté des charges patronales.

Comptes d'Emploi des Ressources (CER)

FFBA - COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)
Exercice 2021

EMPLOIS PAR DESTINATION	2021	2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	2021	2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
1 - MISSIONS SOCIALES			**1 - RESSOURCES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	3 909 102	6 684 206	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	1 898 892	2 611 025
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	2 490 506	4 715 204
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	41 423	55 396			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	41 880	57 136			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	396 994	529 490			
TOTAL DES EMPLOIS	4 389 398	7 326 228	**TOTAL DES RESSOURCES**	4 389 398	7 326 228
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			**2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS**		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			**3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS**		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			**DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE**		
TOTAL	**4 389 398**	**7 326 228**	**TOTAL**	**4 389 398**	**7 326 228**
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2021	2020		2021	2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			**1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**		
Réalisés en France	5 521 233	12 665 533	Bénévolat	1 207 943	951 416
Réalisés à l'étranger			Prestations en nature	600 988	890 585
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	158 927	368 400	Dons en nature	4 077 245	11 652 432
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	206 016	460 500			
TOTAL	5 886 176	13 494 433	**TOTAL**	5 886 176	13 494 433

Commentaires sur

le compte de résultat par origine et destination (CROD)

et le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Le CROD a été établi conformément au nouveau règlement comptable ANC-2018-06 (art 432-2). La colonne de droite de chaque exercice indique les ressources provenant des dons de la générosité du public (AGP) et leur contribution au fonctionnement de l'association. Pour la Banque Alimentaire cette générosité est affectée aux missions sociales de l'association après déduction des frais de fonctionnement

La partie B Contribution Volontaire en Nature (CVN) (art 432-17) montre la valorisation selon les principes énoncés plus haut l'affectation des ressources venant des bénévoles, dons en nature (produits alimentaires essentiellement) et de prestations en nature dans les catégories missions sociales, recherche de fonds et fonctionnement.

Un tableau spécifique « le Compte d'Emploi des Ressources (CER) » reprend les informations de chacune des colonnes du CROD consacrées à la générosité du public.

Il montre l'emploi des ressources venant de la générosité du public. La FFBA a des couts de recherches de dons faibles en raison d'une part d'un service « Mécénat » entièrement composé de bénévole et des frais liés aux dons des particuliers et leur gestion. Une faible partie sert pour les frais de fonctionnement de la FFBA.